



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 27 février-2 mars 2023

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 2 février 2023

WFP/EB.1/2023/5-D/1/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique provisoire pour l'Algérie (2019-2022)

Contexte

1. Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays provisoire (PSPP) établi pour l'Algérie pour la période 2019-2022.
2. L'évaluation visait à déterminer le positionnement stratégique du PAM et la pertinence de son action, sa contribution à la réalisation des effets directs et les éventuelles conséquences non prévues résultant des activités menées; le respect des délais, la couverture et le rapport coût-efficacité des opérations du PAM; et les facteurs expliquant les résultats obtenus.
3. L'évaluation, qui a été menée de janvier 2021 à mars 2022, a donné lieu à cinq recommandations ayant trait à des questions importantes pour le prochain plan stratégique de pays (PSP) établi pour l'Algérie: trois sont d'ordre stratégique et deux, de nature opérationnelle.
4. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisées également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnateurs responsables:

M. I. Khanfir
Directeur de pays
courriel: imed.khanfir@wfp.org

Mme C. Fleischer
Directrice régionale
Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale
courriel: corinne.fleischer@wfp.org

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR L'ALGÉRIE (2019-2022)					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: élevé Échéance: décembre 2023 Recommandation 1: Remédier aux problèmes de financement.</p> <p>1.1 Le bureau de pays et le Siège du PAM devraient établir une stratégie de mobilisation de fonds plus vigoureuse et continuer de rechercher des contributions souples pérennes et d'élargir la base de donateurs.</p>	Bureau de pays (bureau régional et Siège)	La recommandation est partiellement acceptée	<p>1.1.1 Le bureau de pays élaborera un plan d'action en matière de partenariat, qui l'aidera dans ses efforts de mobilisation de contributions souples et s'inscrivant davantage dans la durée.</p> <p><i>(Compte tenu des interventions prolongées menées en faveur des réfugiés depuis 45 ans, le PAM étudie en permanence de nouvelles sources de financement afin de pouvoir diversifier la base de donateurs et de garantir la concrétisation des prévisions de financement. Un plan d'action peut aider le bureau de pays à mobiliser des contributions souples pérennes.)</i></p>	Bureau de pays (réfèrent pour les partenariats), bureau régional et Siège (unités chargées des partenariats)	Décembre 2023
<p>1.2 Le PAM devrait encourager les donateurs à jouer un rôle plus important en tant que chefs de file de l'action humanitaire au moyen de contributions régulières, pluriannuelles et non préaffectées.</p>		La recommandation est acceptée	<p>1.2.1 Le bureau de pays continuera de communiquer en temps opportun des rapports et notes d'information actualisés concernant les activités de sensibilisation et de mobilisation de fonds menées dans le cadre du Groupe d'appui de Tindouf ainsi qu'avec le bureau du Coordonnateur résident et d'autres entités des Nations Unies.</p>	Bureau de pays (réfèrent pour les partenariats)	Décembre 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR L'ALGÉRIE (2019-2022)					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: élevé Échéance: décembre 2024</p> <p>Recommandation 2: Préciser le positionnement stratégique du PAM au sujet des contraintes posées en matière d'obligation de rendre compte de l'action menée par la relation de travail actuelle nouée avec le Croissant-Rouge algérien et ses partenaires sur le terrain.</p> <p><i>Coordination des efforts avec les partenaires:</i></p> <p>2.1 Le PAM et les partenaires devraient élaborer un message harmonisé et clair concernant les priorités à respecter, et notamment convenir du positionnement à adopter quant à la nécessité de mieux appliquer le principe de responsabilité à l'égard des réfugiés et quant à la distinction entre le ciblage fondé sur les besoins et le ciblage universel de l'assistance alimentaire générale.</p>	Bureau de pays (Siège)	La recommandation est acceptée	2.1.1 Le bureau de pays définira des procédures opératoires normalisées relatives au ciblage et aux modalités de distribution de vivres dans les camps, en conformité avec les normes institutionnelles du PAM, et il assurera ensuite le suivi de leur mise en application.	Bureau de pays (unités chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, et des programmes), bureau régional et Siège (unités chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, de la protection et du cycle des programmes)	Novembre 2024
			2.1.2 Le bureau de pays participera aux activités du plan d'intervention conjoint en faveur des réfugiés (dont la version définitive sera mise au point d'ici à la mi-2023), piloté par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce plan permettra de renforcer les synergies avec d'autres acteurs humanitaires, de favoriser la mobilisation de fonds, d'améliorer la planification et d'harmoniser davantage les interventions humanitaires.		Novembre 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR L'ALGÉRIE (2019-2022)					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: élevé Échéance: décembre 2023 Recommandation 3: Renforcer le ciblage fondé sur les besoins.</p> <p>3.1 Le PAM devrait préciser quelle est sa position concernant le ciblage universel ou général par rapport au ciblage en fonction de la vulnérabilité (pour le programme de transferts de type monétaire destiné aux femmes enceintes ou allaitantes) ou au ciblage en fonction de l'insécurité alimentaire, puis évaluer le rapport coût-efficacité et coûts-avantages de chacune de ces modalités sans oublier d'inclure les jeunes réfugiés dans l'évaluation.</p>	Bureau de pays (Siège)	La recommandation est acceptée	3.1.1 Le bureau de pays s'emploiera à accroître le recours à l'assistance monétaire dans les camps, à mettre en place la plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts (SCOPE) pour la seule gestion des données relatives aux bénéficiaires, ainsi qu'à définir des procédures opératoires normalisées relatives au ciblage et aux modalités de distribution de vivres dans les camps.	Bureau de pays (unités chargées des transferts de type monétaire, des programmes, de la recherche, de l'analyse et du suivi, et de la nutrition), bureau régional et Siège (unités chargées du programme, de la recherche, de l'analyse et du suivi, des transferts de type monétaire et de la nutrition)	Novembre 2024
			3.1.2 Le bureau de pays évaluera le rapport coût-efficacité et les avantages des différentes modalités de transfert (transferts de type monétaire, transferts en nature et renforcement des capacités).		Décembre 2023
			3.1.3 Le bureau de pays, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, étudiera les moyens de mieux adapter les activités futures du PSPP aux jeunes (compte tenu de la priorité que le bureau régional accorde à la mobilisation des jeunes) et portera une attention particulière aux jeunes dans le cadre de ses évaluations.		Novembre 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR L'ALGÉRIE (2019-2022)

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
3.2 En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PAM devrait envisager, concevoir et mener une évaluation de la protection ayant pour objectif de veiller à ce que les questions relatives à la protection, à la responsabilité à l'égard des populations touchées et à l'accès soient bien prises en compte pour tous les groupes vivant dans les camps et que les constatations issues de cette évaluation soient prises en compte lors de l'élaboration d'activités plus adaptées sur la base des consultations menées avec la communauté des réfugiés.		La recommandation est acceptée	3.2.1 Le bureau de pays continuera de jouer un rôle actif au sein du groupe de travail sur la protection et l'évaluation des besoins que dirige le HCR.	Bureau de pays (unités chargées des programmes, des partenariats et de la recherche, de l'analyse et du suivi), bureau régional et Siège (unités chargées de la protection et des programmes)	Décembre 2023
			3.2.2 Le bureau de pays mettra la dernière main au plan d'intervention conjoint PAM-HCR.		Décembre 2023
			3.2.3 Le bureau de pays élaborera et mettra en œuvre une stratégie de mobilisation des communautés afin de répertorier et d'améliorer les mécanismes existants de collaboration avec les communautés et les populations touchées.		Décembre 2023
			3.2.4 Le bureau de pays renforcera le processus de ciblage suivi dans les camps et veillera à ce que les critères d'admissibilité et de priorité appliqués pour les différentes activités du PSPP soient clairement définis.		Décembre 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR L'ALGÉRIE (2019-2022)					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
3.3 Le PAM devrait mener une analyse plus approfondie de la dynamique des rapports femmes-hommes qui règne dans les camps et en exploiter les résultats dans des programmes de nature à transformer les relations entre les sexes. Tant que cette analyse n'aura pas été effectuée, le PAM devrait traiter les affirmations concernant l'équité femmes-hommes avec circonspection.		La recommandation est acceptée	3.3.1 Avant le démarrage du prochain PSP, le groupe de travail interinstitutions sur la problématique femmes-hommes procédera à une analyse approfondie de la dynamique des rapports femmes-hommes, prenant en compte le contexte opérationnel.	Bureau de pays (unités chargées de la problématique femmes-hommes, des programmes et de la recherche, de l'analyse et du suivi), bureau régional et Siège (unités chargées de la problématique femmes-hommes, de la recherche, de l'analyse et du suivi et des programmes)	Décembre 2023
			3.3.2 Le bureau de pays veillera à ce que, dans le plan d'intervention en faveur des réfugiés, une section soit consacrée à la programmation relative aux questions liées à la problématique femmes-hommes.		Décembre 2023
Degré de priorité: moyen Échéance: novembre 2024 Recommandation 4: Renforcer l'efficacité des activités complémentaires. <i>Ciblage:</i> 4.1 Pour promouvoir la pérennisation des activités complémentaires et de leurs effets, il faudrait repenser la méthode de ciblage, prévoir le renforcement du rôle du PAM dans la sélection des participants et décrire plus précisément la façon dont les avantages procurés se répercuteront sur les réfugiés les plus touchés par l'insécurité alimentaire et leur bénéficieront.	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée	4.1.1 Le bureau de pays continuera d'améliorer le processus de ciblage, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées, et cela en définissant des critères de ciblage précis et en consignant le processus de sélection des participants aux activités complémentaires.	Bureau de pays (unités chargées des programmes et de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Novembre 2024
			4.1.2 Au sein du bureau de pays, l'unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi assurera un suivi régulier des effets directs afin de pouvoir apprécier l'impact des activités et les avantages procurés.		Novembre 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR L'ALGÉRIE (2019-2022)					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><i>Synergies:</i></p> <p>4.2 Créer des synergies plus visibles entre les activités complémentaires d'une part et les activités axées sur l'alimentation scolaire et sur la nutrition d'autre part. Adopter une démarche à plus long terme qui favorise l'obtention des effets directs. Rechercher des possibilités de financement supplémentaires et essayer de nouer de nouveaux partenariats avec d'autres acteurs présents dans les camps en vue de transposer les activités complémentaires à plus grande échelle.</p>		La recommandation est acceptée	4.2.1 Le bureau de pays continuera de participer activement aux activités du groupe de travail sur les moyens d'existence et de favoriser les synergies entre les entités des Nations Unies et les organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le secteur de la résilience et des activités complémentaires.	Bureau de pays (unités chargées des programmes, de la recherche, de l'analyse et du suivi et de la nutrition), bureau régional (unités chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, de la nutrition et de l'alimentation scolaire)	Novembre 2024
			4.2.2 Le bureau de pays élaborera une stratégie en matière de nutrition après avoir procédé à une analyse causale.		Novembre 2024
			4.2.3 Le bureau de pays renforcera davantage les activités relatives aux jardins potagers scolaires et, en concertation avec les communautés locales, il étudiera les activités possibles en matière d'alimentation scolaire utilisant la production locale.		Novembre 2024
			4.2.4 Le bureau de pays veillera à ce que la présente recommandation soit dûment prise en compte dans le plan d'intervention en faveur des réfugiés et à ce que les mesures à prendre à cet égard soient incluses dans le prochain PSP.		Novembre 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR L'ALGÉRIE (2019-2022)					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
4.3 Préciser quelles sont les attentes et étudier les possibilités de transférer la responsabilité de chaque activité aux réfugiés (à l'exception de l'assistance alimentaire générale).		La recommandation est acceptée	4.3.1 Le projet élaboré prévoit une stratégie de retrait, qui est actuellement à l'étude avec les partenaires et les autorités.	Bureau de pays (unité chargée des programmes)	Novembre 2024
<p>Degré de priorité: moyen</p> <p>Échéance: décembre 2023</p> <p>Recommandation 5: Améliorer la conception et la mise en œuvre des activités et renforcer la cohérence des activités.</p> <p>5.1 Rechercher de nouvelles possibilités de donner accès à des produits frais (en intégrant, par exemple, les transferts de type monétaire dans diverses activités des programmes).</p>	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée	5.1.1 Le bureau de pays s'emploiera à accroître le recours à une assistance monétaire dans les camps.	Bureau de pays (unités chargées des programmes, de la chaîne d'approvisionnement, de la recherche, de l'analyse et du suivi, des transferts de type monétaire et de la nutrition) et bureau régional (unités chargées des transferts de type monétaire, de la recherche, de l'analyse et du suivi, des programmes, de la nutrition et de la chaîne d'approvisionnement).	Décembre 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR L'ALGÉRIE (2019-2022)

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
5.2 <i>Alimentation scolaire</i> : se pencher de nouveau sur les moments auxquels les repas scolaires sont distribués et sur la composition des repas (fournir des petits-déjeuners, par exemple).		La recommandation est acceptée	5.2.2 Le bureau de pays a déjà mis en œuvre la mesure recommandée et veillé à ce qu'un repas sous forme de bouillie soit servi à 10 heures. Il continuera d'étudier la possibilité de recourir à des transferts de type monétaire dans le cadre du programme de repas scolaires.	Bureau de pays (unités chargées des programmes et de la nutrition) et bureau régional (unités chargées des transferts de type monétaire, de la recherche, de l'analyse et du suivi, de la nutrition, de l'alimentation scolaire et de la chaîne d'approvisionnement)	Décembre 2023
5.3 <i>Transferts de type monétaire</i> : réexaminer la valeur des bons en tenant compte des effets directs escomptés en matière de nutrition.		La recommandation est acceptée	5.3.1 Le bureau de pays a achevé la révision de la valeur des transferts de type monétaire en tenant compte du taux d'inflation, de la dynamique du marché et du suivi mensuel des prix. Il continuera de s'intéresser à l'analyse causale relative à la nutrition dont les résultats sont attendus prochainement pour apporter le cas échéant de nouvelles modifications aux activités prévoyant des transferts de type monétaire.	Bureau de pays (unités chargées des programmes, de la recherche, de l'analyse et du suivi, des transferts de type monétaire, de la nutrition et de la technologie) et bureau régional (unités chargées des transferts de type monétaire, de la nutrition, de la recherche, de l'analyse et du suivi, de la chaîne d'approvisionnement et de la technologie)	Décembre 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR L'ALGÉRIE (2019-2022)

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
5.4 <i>Communication visant à faire évoluer la société et les comportements</i> : maintenir et développer les activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, notamment les activités de sensibilisation qui ont pour but de réduire autant que possible le partage avec d'autres membres du ménage des produits alimentaires initialement destinés aux femmes enceintes ou allaitantes.		La recommandation est acceptée	5.4.1 Le bureau de pays poursuivra l'examen de la mise en œuvre des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et de leur déploiement.	Bureau de pays (unités chargées des programmes, de la recherche, de l'analyse et du suivi, et de la nutrition), bureau régional (unités chargées des programmes et de la nutrition)	Décembre 2023
5.5 Recenser les dispositions logistiques mises en place du port jusqu'aux ménages, en particulier les responsabilités respectives des différents acteurs, et évaluer les risques et le rapport coût-efficacité.		La recommandation est acceptée	5.5.1 Le bureau de pays mettra à jour le recensement des dispositions logistiques mises en place du port jusqu'à Rabouni, récemment effectué par la mission du bureau régional chargée de la chaîne d'approvisionnement (fin 2022). En 2023, cette activité sera menée à bien par une équipe du bureau de pays.	Bureau de pays (unités chargées des programmes et de la chaîne d'approvisionnement) et bureau régional (unité chargée de la chaîne d'approvisionnement)	Décembre 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR L'ALGÉRIE (2019-2022)					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
5.6 Améliorer les dispositions logistiques convenues avec le Croissant-Rouge algérien, rationaliser les contrats et plaider en faveur d'une prolongation de la période de planification en collaboration avec les donateurs et les partenaires intervenant le long de la filière.		La recommandation est acceptée	5.6.1 Le bureau de pays procèdera à la révision des accords avec le Croissant-Rouge algérien.	Bureau de pays (unités chargées des partenariats, des programmes, et de la chaîne d'approvisionnement) et bureau régional (unité chargée de la chaîne d'approvisionnement)	Décembre 2023
			5.6.2 Le bureau de pays veillera à ce que le plan d'intervention en faveur des réfugiés favorise une action de sensibilisation auprès des donateurs et des partenaires en faveur d'une prolongation de la période de planification.		Décembre 2023
5.7 Renforcer la gestion des connaissances et faire fond sur le positionnement ferme que le PAM a adopté ainsi que sur la visibilité qu'il a acquise ces dernières années.		La recommandation est acceptée	5.7.1 Le bureau de pays poursuivra ses efforts, s'agissant de renforcer la gestion des connaissances aussi bien en interne (archivage électronique de tous les rapports et évaluations, y compris celles fondées sur des données factuelles) qu'à l'extérieur (coordination et échange de ces évaluations et rapports avec la communauté des donateurs, les responsables des camps, les partenaires et les autres acteurs humanitaires).	Bureau de pays (unités chargées des programmes, de la recherche, de l'analyse et du suivi, et des partenariats)	Décembre 2023

Liste des sigles utilisés dans le présent document

HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire